

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 décembre 2017

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 4 décembre 2017, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.**

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ trente-cinq (35) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Il informe les personnes présentes que la séance extraordinaire sur le budget 2018 sera exceptionnellement tenue au mois de janvier 2018 au Centre Lac-Brome sis au 270, chemin Lakeside, la *Loi sur les cités et villes* prévoyant ce cas d'exception en cours d'année d'élection générale. Il confirme l'engagement du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports à bonifier la signalisation de 50 km/h sur un tronçon de la route 2015 en réponse à une demande de la Ville à cet effet.

**2017-12-405**

**1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*QUE l'ordre du jour soit ADOPTÉ tel que rédigé.*

**ADOPTÉ**

2017-12-406

### 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

**ADOPTÉ**

### 1.4 Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt

Le greffier confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Lee Patterson. Toutes les déclarations ont ainsi été dûment déposées dans les délais prévus par la Loi.

## 2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Phylis Syse : Demande un suivi concernant des arbres morts jonchant le bord de certaines routes. Demande également qu'une petite station de pompage soit aménagée dans le secteur de Foster. Le maire donne le suivi demandé concernant les arbres morts et prend acte de la demande concernant la station de pompage.

Chuck Christie : Demande des précisions concernant l'état d'un tronçon du chemin Foster et énumère une liste de doléances associées à certaines démarches effectuées par lui auprès de la Ville. Monsieur Christie dépose des photos. Le maire donne les précisions concernant le chemin Foster et lui rappelle qu'il faut diriger à la réception de l'hôtel de ville toute plainte ou communication destinée à un élu.

Philippe Desourdy : Demande l'intervention immédiate de la Ville pour réparer le chemin du Domaine Brome, devenu impraticable et dangereux selon lui. Monsieur Desourdy dépose des photos. Le maire prend acte de la demande et s'engage à en faire le suivi.

Fred Beauchemin : Abonde dans le même sens que l'intervention de monsieur Desourdy, soulignant par ailleurs le

caractère dangereux de l'état du chemin du Domaine Brome par un cas d'espèce dont les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves, selon lui. Le maire prend acte de la demande.

#### **4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

##### **4.1 ADMINISTRATION**

**2017-12-407**

##### **4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis**

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **102 699,98 \$;**
- Comptes à payer : **786 552,72 \$.**

*ADOPTÉ*

##### **4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

###### **4.1.2.1 Décomptes progressifs**

*N/A*

###### **4.1.2.2 Factures et dépenses diverses**

*N/A*

##### **4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

**2017-12-408**

##### **4.1.3.1 Logiciels et progiciels – Renouvellement de contrat**

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte les modalités de renouvellement du contrat d'entretien pour l'année 2018 avec *ACCEO Solutions inc.* et autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer ledit contrat de **80 043,57 \$**, taxes en sus, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

2017-12-409

#### 4.1.3.2 AO 2017-23 – Services professionnels (Ponceaux) – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres 2017-23 pour des services professionnels dans le cadre du projet de remplacement de divers ponceaux;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dont le pointage final et le rang ont été établis par un comité de sélection désigné à cette fin :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Rang</i>	<i>Prix (Taxes incl.)</i>
Les consultants S.M. Inc.	N.Q.	N/A
Les Services EXP Inc.	2	99 649,98 \$
WSP Canada Inc.	1	93 440,18 \$

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde le contrat AO 2017-23 pour le remplacement de divers ponceaux à **WSP Canada Inc.** pour un montant de **93 440,18 \$**, taxes incluses, ce contrat étant toutefois conditionnel à l'obtention de l'aide financière demandée au MTMDET pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme PIIRL.

*ADOPTÉ*

2017-12-410

#### 4.1.3.3 Mutuelle de prévention UMQ

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après « les Mutuelles ») seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome (« la Ville ») désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome (« la Ville ») confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles ;

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux (2) années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjudgés;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

**ADOPTÉ**

2017-12-411

#### 4.1.3.4 Regroupement d'achat UMQ – Abat-poussière 2018

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (« l'UMQ ») de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de Ville de Lac-Brome pour l'année 2018;

QUE Ville de Lac-Brome confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, Ville de Lac-Brome accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, Ville de Lac-Brome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, Ville de Lac-Brome s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE Ville de Lac-Brome reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

*ADOPTÉ*

2017-12-412

#### **4.1.3.5 Rapport financier consolidé 2017 (vérification) – Mandat**

ATTENDU l'offre de services du 3 novembre 2017 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant le rapport financier consolidé et les mandats spéciaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour réaliser ladite offre de services;

QUE le Conseil autorise la dépense maximale de **17 950 \$**, taxes en sus, en paiement à **Raymond Chabot Grant Thornton** de toute facture présentée à la Ville dans le cadre de l'exécution de ce mandat, sous réserve de l'approbation du directeur général;

*ADOPTÉ*

2017-12-413

#### **4.1.3.6 Protocole d'entente municipalisation – Rue John-Mitchell**

ATTENDU le projet de développement immobilier « Domaine Blackwood »;

ATTENDU QUE la municipalisation des infrastructures de la rue John-Mitchell est assujettie à la conclusion d'une entente devant être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente de municipalisation d'infrastructures de la rue John-Mitchell dans le cadre du projet de développement immobilier « Domaine Blackwood » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2017-12-414**

**4.1.3.7 Route 243 – Pavage de surlageurs d'accotements**

ATTENDU la planification quinquennale du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (« le MTMDET »);

ATTENDU le projet du MTMDET visant la réfection du pavage de la route 243 sur une distance de plus ou moins **5 km** entre les villes de Bolton-Ouest et de Lac-Brome;

ATTENDU QU' il serait souhaitable d'élargir les accotements pavés pour améliorer la sécurité;

ATTENDU l'offre du MTMDET à la Ville d'élargir, là où il est possible de le faire, le pavage des accotements à 1,5 m, des deux (2) côtés de la route, en frais partagés entre le MTMDET et la Ville (soit 50% de la largeur additionnelle à 1 m aux frais du MTMDET et 50% de cette même largeur additionnelle aux frais de la municipalité);

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil confirme au MTMDET la participation financière de Ville de Lac-Brome pour un tel élargissement des accotements, la dite participation étant conditionnelle à la réalisation par Bolton-Ouest de sa part des travaux visés par la présente résolution;

QUE le Conseil autorise à cette fin la dépense maximale de onze-mille-cinq-cent dollars (**11 500 \$**) plus les taxes applicables;

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**



**4.1.4 Ressources humaines**

*N/A*

**4.1.5 Divers**

**2017-12-415 4.1.5.1 Conseil des maires – Nomination**

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme le conseiller Lee Patterson à titre de membre substitut du conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi.

*ADOPTÉ*

**2017-12-416 4.1.5.2 Office municipal d'habitation – Nominations**

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil révoque tout mandat qu'il aura donné à un membre du Conseil sortant pour siéger sur le Conseil d'administration de l'*Office Municipal d'Habitation* et nomme pour y siéger les conseillers Ronald Myles et Pierre Laplante jusqu'à résolution révoquant le mandat ou la fin du mandat à titre de membres du Conseil.

*ADOPTÉ*

**2017-12-417 4.1.5.3 Mauvaises créances – Radiation**

ATTENDU QU' il existe aux comptes à recevoir de la Ville des créances qui sont soit prescrites, soit irrécouvrables car le titre de propriété n'est pas clair;

ATTENDU QU' il y a lieu de radier ces mauvaises créances des comptes à recevoir de la Ville, selon la liste à cet effet réalisée par la directrice des Finances et de la Trésorerie;

Il est

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil autorise la radiation des créances suivantes des comptes à recevoir de la Ville :

8008-76-7867-0-000-0000	112,42 \$
7007-55-1137-1-072-0000	335,44 \$
7007-55-1137-1-012-0000	476,37 \$
8215-57-2832-0-084-0000	436,91 \$
8010-43-9416-0-000-0000	432,74 \$
8314-43-8978-6-000-0000	551,74 \$
<b>Total</b>	<b>2 345,62 \$</b>

**ADOPTÉ**

#### **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

##### **4.2.1 Règlement 596-7 (deuxième projet) – Adoption**

*L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.*

##### **4.2.2 Règlement 596-8 – Adoption**

*L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.*

##### **4.2.3 Règlement 597-5 (deuxième projet) – Adoption**

*L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.*

##### **4.2.4 Règlement 597-6 – Adoption**

*L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.*

##### **4.2.5 Règlement 598-3 – Adoption**

*L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.*

#### **5. URBANISME**

##### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

## **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

## **5.3 DEMANDE(S) DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

N/A

## **5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*Le conseiller Taveroff invite toute personne désirant le faire à présenter ses observations concernant les demandes de dérogations mineures.*

**2017-12-418**

### **5.4.1 38, rue de la Pointe-Fisher – Lot 4 265 551, Zone UV-11-H16**

ATTENDU le projet visant à reconstruire un balcon situé dans la bande de protection riveraine

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande fait suite à une demande de certificat d'autorisation pour la réparation d'un balcon existant;

ATTENDU QUE le CCE est d'avis que la décision du Conseil devrait être reportée en attendant l'obtention d'informations complémentaires;

ATTENDU la résolution 17-147 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande à la condition que la bande de protection riveraine soit revégétalisée;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et résolu par une majorité de voix exprimées (5 pour, 1 contre)*

*La conseillère Gagnon votant contre la résolution*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à reconstruire un balcon situé dans la bande de protection riveraine au 38, rue de la Pointe-Fisher – Lot 4 265 551, zone UV-11-H16, à la condition que le balcon projeté soit identique (dimensions et surface d'empiètement) à celui qu'il remplace et que la bande de protection riveraine soit revégétalisée.

**ADOPTÉ**

*Monsieur Pierre Beaudoin s'exprime contre la demande. Monsieur Guy Deslauriers s'exprime en faveur de la demande.*

**2017-12-419**      **5.4.2a**      **142, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 844, Zone UV-2-G13**

ATTENDU            le projet d'ajouter un vestibule empiétant dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 27 du *Règlement de zonage no 596* autorise l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il est situé à plus de 10 mètres de la ligne des hautes eaux et si moins de 25% de sa superficie au sol est située dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU            le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'agrandissement concerné est minime à 6.7 mètres carrés dont approximativement un mètre carré est en rive;

ATTENDU QUE le CCE est d'avis que la demande propose un ajout minime en superficie ne créant pas d'impact considérable à l'environnement et que la demande devrait être acceptée;

ATTENDU            la résolution 17-148 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE                le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à ajouter un vestibule empiétant dans la bande de protection riveraine au 142, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 844, zone UV-2-G13.

**ADOPTÉ**

**2017-12-420**      **5.4.2b**      **142, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 844, Zone UV-2-G13**

ATTENDU            le projet de modification à la fenestration entraînant ajout de volume en bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 27 du *Règlement de zonage no 596* autorise l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il est situé à plus de 10 mètres de la ligne des hautes eaux et si moins de 25% de sa superficie au sol est située dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU            le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la modification concerne plus spécifiquement le prolongement des deux lucarnes existantes et l'ajout d'une troisième;

ATTENDU QUE le CCE est d'avis que la demande propose un ajout minime en superficie ne créant pas d'impact considérable à l'environnement et que la demande devrait être acceptée;

ATTENDU la résolution 17-149 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant le prolongement des deux lucarnes existantes mais refuse l'ajout d'une troisième lucarne, les dites lucarnes empiétant dans la bande de protection riveraine au 142, chemin de la Baie-Robinson – Lot 4 264 844, zone UV-2-G13.

**ADOPTÉ**

**2017-12-421**

**5.4.3 200, chemin du Mont-Écho – Lot 4 267 249, Zone RF-13-N16**

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment principal excédant la hauteur maximale;

ATTENDU QUE le bâtiment principal projeté vise à accueillir un usage agricole au rez-de-chaussée et un logement à l'étage totalisant une hauteur de 13.8 mètres;

ATTENDU QUE l'annexe VII du *Règlement de zonage no 596* fixe la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 12 mètres;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-150 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment principal excédant la hauteur maximale au 200, chemin du Mont-Écho – Lot 4 267 249, zone RF-13-N16.

**ADOPTÉ**

**2017-12-422**

**5.4.4 13, rue Willow – Lot 4 761 326, Zone UV-14-J13**

ATTENDU le projet de construction résidentielle empiétant dans la bande de protection riveraine d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté est prévu à une distance de 7.32 mètres de la ligne des hautes eaux du cours d'eau et serait localisé à plus de 75% dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le CCE juge que l'ensemble des contraintes environnementales, incluant une portion de lot en zone inondable est trop importante afin d'autoriser une construction résidentielle sur le lot concerné;

ATTENDU la résolution 17-151 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, pour les mêmes motifs que ceux évoqués par le CCE;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure concernant la construction résidentielle empiétant dans la bande de protection riveraine d'un cours d'eau au 13, rue Willow – Lot 4 761 326, zone UV-14-J13, au motif que la dérogation n'est pas mineure, l'ensemble des contraintes environnementales, incluant une portion de lot en zone inondable étant trop importante.

**ADOPTÉ**

*Monsieur Pierre Beaudoin demande des précisions.*

#### **5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ**

N/A

#### **5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

N/A

#### **2017-12-423 5.7 Comité d'environnement – Nomination**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme madame Hélène Lapointe à titre de membre du Comité consultatif d'environnement de la Ville.

**ADOPTÉ**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT**

### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

**2017-12-424**

### **6.2 Règlement 2016-05 (Sécurité Incendie) - Autorisation de poursuite**

ATTENDU les règlements 2016-05 (Sécurité incendie) et 435 (Entretien des bâtiments);

ATTENDU QUE le propriétaire du 12-30, rue Elm (matricule 8008-97-3433-1), a reçu de nombreux avis concernant la non-conformité de son immeuble à au moins un de ces règlements;

ATTENDU QU' à ce jour, ledit propriétaire n'a toujours pas obtempéré aux demandes de ces avis;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimée (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise, contre le propriétaire du 12-30, rue Elm (matricule 8008-97-3433-1) à Lac-Brome, tout recours permis par la Loi, un règlement associé ou un règlement de la Ville pour le contraindre à effectuer les travaux requis par lesdits règlements municipaux ou permettre à la Ville de le faire, aux frais du propriétaire;

QUE le Conseil autorise le greffier, Me Edwin John Sullivan, à confier à l'avocat de son choix le mandat d'entreprendre tout recours, notamment d'intenter une poursuite et de représenter la Ville à cet effet.

**ADOPTÉ**

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics**

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

## **8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

## 8.2 Demande d'aide financière

2017-12-425

### 8.2.1 Camion « Old Betsie »

ATTENDU la demande financière de l'Association des pompiers de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimée (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de **1 500 \$**, à titre de contribution financière à l'Association des pompiers de Lac-Brome, pour couvrir les dépenses d'immatriculation et d'assurances associées au camion de pompiers « *Old Betsie* »;

QUE la contribution financière soit payable sur preuve de paiement desdites dépenses.

**ADOPTÉ**

## 8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

N/A

## 8.4 Pacte Brome-Missisquoi

2017-12-426

### 8.4.1 Comité de sélection – Nominations

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme les membres suivants pour siéger sur le Comité de sélection du Pacte Brome-Missisquoi 2018 :

- Richard Burcombe, maire
- Ronald Myles, conseiller
- David Taveroff, conseiller (pour siéger à titre de substitut)

**ADOPTÉ**



2017-12-427

**8.4.2 OBV Yamaska**

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée par OBV Yamaska dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2018 et offre une contribution nature en temps de trois (3) jours en 2018.

**ADOPTÉ**

2017-12-428

**8.4.3 Bibliothèque mémoriale Pettes**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée par la Bibliothèque mémoriale Pettes dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2018.

**ADOPTÉ**

2017-12-429

**8.4.4 Commun' École**

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande régionale présentée par l'organisme Commun' École dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2018.

**ADOPTÉ**

**9. ÉCONOMIE LOCALE**

2017-12-430

**9.1 Achat d'immeuble**

ATTENDU la résolution 2017-04-123;

ATTENDU le dossier Cœur Villageois;

ATTENDU le désir du Conseil de créer une véritable place publique dans le centre-ville (Knowlton) de Lac-Brome;

ATTENDU l'immeuble sis au 30, chemin Lakeside et les négociations sur le prix menées pour la Ville par le directeur général, monsieur Gilbert Arel;

ATTENDU QUE sa contre-proposition d'achat du 23 août 2017 au montant de 460 000 \$, taxes en sus, était acceptée par les propriétaires de l'immeuble, 018227 Canada Inc. et Fiducie Lequin;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette contre-proposition et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil ratifie la contre-proposition d'achat au montant de 460 000 \$, taxes en sus, soumise au propriétaire de l'immeuble sis au 30, chemin Lakeside par le directeur général de la Ville, monsieur Gilbert Arel;

QUE le Conseil autorise la dépense de ce même montant, ainsi que le paiement de toute taxe, frais ou droits applicables à l'achat de l'immeuble;

QUE cette somme soit payée à même le surplus non-affecté de Ville de Lac-Brome;

QUE ledit achat ainsi que la dépense sont conditionnels aux résultats positifs des études demandées par la Ville;

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer l'acte de transfert du titre de propriété ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

## **10. VARIA**

2017-12-431

### **10.1 Calendrier 2018 des séances ordinaires du Conseil – Adoption**

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil adopte le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2018 :

<b>8 janvier</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>5 février</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>5 mars</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>3 avril</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria

<b>7 mai</b>	Salle du Club de la Bonne Humeur, 5, chemin Mill
<b>4 juin</b>	Salle Ovide-Dagenais, 25, rue Taylor
<b>3 juillet</b>	Salle de l'église Iron Hill, 218, chemin Iron Hill
<b>6 août</b>	Salle Fulford, 62, rue Davis
<b>4 septembre</b>	Auberge et Spa West-Brome, 128 route 139
<b>1<sup>er</sup> octobre</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>5 novembre</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>3 décembre</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria

Le début de chaque séance étant à 19 heures.

*ADOPTÉ*

**2017-12-432**

**10.2 Résolution 2017-11-389 – Correction**

ATTENDU la résolution 2017-11-389 confirmant l'appui de la Ville à une demande auprès de la CPTAQ pour utilisation pour fins autres que l'agriculture visant deux lots situés au 33, chemin Chapman en zone AF-6-H5;

ATTENDU QUE cette résolution contient une erreur matérielle, les lots visés par la demande du propriétaire étant les lots 5 914 634 et 5 914 635 situés au 33, chemin Chapman en zone AF-6-H5;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la résolution 2017-11-389 de manière à corriger l'erreur matérielle;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil modifie la résolution 2017-11-389 de manière à corriger une erreur matérielle désignant les lots visés par la demande faisant l'objet de ladite résolution;

QUE la désignation des lots situés au 33, chemin Chapman en zone AF-6-H5 soit remplacée par les numéros de lots suivants : 5 914 634 et 5 914 635;

QUE la présente résolution ne change en rien l'appui du Conseil à la demande du propriétaire auprès de la CPTAQ pour utilisation pour fins autres que l'agriculture des lots 5 914 634 et 5 914 635 situés au 33, chemin Chapman en zone AF-6-H5, ledit appui étant en date du 13 novembre 2017.

*ADOPTÉ*

**11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Roger Hébert : Demande que le Conseil présente une petite synthèse du contenu des rapports mensuels. Le maire prend acte de la demande.

- André Primeau : Demande des précisions concernant des travaux d'arpentage sur le chemin Mill. Le conseiller Patterson donne les précisions demandées.
- Micheline Vigneault : Abonde dans le même sens que d'autres intervenants concernant la problématique du chemin du Domaine-Brome. Le maire prend acte de la demande et s'engage à en faire le suivi.
- Chuck Christie : Demande la liste et des précisions concernant les personnes habiles à voter à un référendum sur le projet de PPCMOI ayant fait l'objet d'une résolution récente. Le greffier donne les précisions demandées.
- Gilberte Vigeant : Demande des précisions concernant les achats d'immeubles fait par la Ville. Le directeur général donne les précisions demandées.
- Carl Lussier : Abonde dans le même sens que d'autres intervenants concernant la problématique du chemin du Domaine-Brome. Le maire prend acte de la demande et s'engage à en faire le suivi.
- Ann Davidson : Se présente aux nouveaux élus comme journaliste-pigiste et demande au Conseil de lui communiquer toute actualité concernant particulièrement l'environnement. Le maire prend acte de la demande.
- Sid Yousri : Demande un suivi concernant le plan de réfection des routes. Le maire Burcombe et le conseiller Patterson donnent les précisions demandées.
- Marie-Josée Potvin : Demande des précisions concernant le remisage de matériaux dommageables pour l'environnement. Le maire Burcombe et le conseiller Patterson donnent les précisions demandées.

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-12-433

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h28.

**ADOPTÉ**

---

*Richard Burcombe*  
Maire

---

*Me Edwin John Sullivan*  
Greffier

PROJET